



MOBILITÉS / VOIRIE

NEMOURS MET EN ŒUVRE SON SCHÉMA CYCLABLE !



La Ville de Nemours s'est dotée en 2020 d'un nouveau schéma cyclable. Le Département soutient sa mise en œuvre par le biais d'ID77.

 Créé le: 1/06/2023

Un conseil technique personnalisé

Suite à une demande de conseil technique et l'activation de l'offre **C36 du Catalogue ID77 « Conseil en sécurité routière, aménagements de voirie et modes actifs »**, deux agents de la Direction des routes ont participé à une visite des rues concernées avec des élus et techniciens de la commune. Le but de la visite était d'identifier les aménagements les plus appropriés pour promouvoir la pratique du vélo.

Une concertation publique



En 2022, des échanges avec la population en réunion publique ont permis à la Ville de modifier les règles de circulation, notamment dans le quartier situé entre le Champs de Mars et l'avenue Gambetta.

La voirie est désormais limitée à 30 km/h et un grand nombre de rues ont été mises en sens unique. Seuls les vélos sont autorisés à emprunter ces rues dans les deux sens.

L'apaisement de la vitesse du trafic motorisé devrait faciliter aussi l'accès à pied aux deux écoles primaires qui se trouvent dans ce même quartier.